

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 26 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur, Commentaires : Il manque l'information du travail des parents dans 6 dossiers.	24(1)(b)(iii)	09 avr. 2025	
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. Commentaires : Les portes des clôtures doivent être fermés. Celles-ci ont été fermées pendant mon inspection.	31(6)	28 mars 2025	26 mars 2025
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La porte du garde-robe contenant la peinture a été barrée lors de ma demande.	39(2)(a)	28 mars 2025	26 mars 2025

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 26 mars 2025. Le ratio est respecté lors de ma visite. J'observe des jeux libres, des activités dirigés ainsi que des périodes de repas. Quelques enfants font une sieste et d'autres vont jouer à l'extérieur. Le parc est vérifié lors de ma visite. Les après-classe arrivent vers 14:30, ils mangent la collation et font une activité dirigée. Les heures de développement sont complétées.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Le 26 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Josée Picard

Le 26 mars 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date